



Inverser maison secondaire

Par seriously

Bonjour,

Ma mère est décédée, nous sommes en pleine succession.
J'ai une soeur.

Est ce que mon père peut passer la maison secondaire en maison principale (inverser les 2 maisons) ? Si oui comment, avec l'accord de qui?

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est le fait d'y résider plus de 8 mois par an qui permet de qualifier une maison de résidence principale.
Ensuite c'est déclaré lors de la déclaration des revenus du foyer fiscal.
Donc "inverser" ne se fait pas en claquant des doigts.

Par seriously

padon, j'ao oublié de vous dire que mon père est usufruitié, et nous les enfants nu propriétaires suite à la mort de ma mère.

Mais est ce que ça peut paraitre "bizarre" pour le fisc d'inverser ainsi à ce moment là (au moment de la succession)?

Par yapasdequoi

Le fisc va contrôler et redresser si la déclaration est inexacte.
Avec les pénalités pour fraude en plus.

Par ESP

Bonsoir
Je suppose que votre père est usufruitier de cette maison secondaire. C'est parfaitement son droit de choisir de changer de résidence principale! Rien à signaler au fisc, qui sera informé via la déclaration de revenus, ou dès l'installation, sur le site impots.gouv.fr, dans la rubrique "Gérer mes biens immobiliers".

Ou encore via le service public. LIRE ci-dessous
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193[/url]

Par yapasdequoi

La résidence principale pour les impôts :
[url=<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/110-PGP.html/identifiant%3DBOI-IF-TH-20-20-20-20201222>]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/110-PGP.html/identifiant%3DBOI-IF-TH-20-20-20-20201222[/url]